Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-153-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-153

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Subventions allouées aux établissements scolaires publics et privés sous contrat du second degré dans le cadre des projets pédagogiques – Année 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

2026-153

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les demandes de subventions présentées par les chefs des établissements secondaires publics de Sarcelles pour l'année 2026,

Considérant l'intérêt pédagogique et éducatif des projets soumis par ces établissements,

Sur le rapport présenté par Christine CHAMPEL, Adjointe au Maire, chargée de l'éducation et des relations parents professeurs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'attribuer, au titre de l'année 2026 aux établissements scolaires publics et privés sous contrat du second degré concernés, des crédits correspondants aux projets retenus, conformément au tableau ci-dessous, pour un montant total de 27 300 euros.

	Etablissement	Projet	Subvention
1	Collège Jean Lurçat	Théâtre au collège Shakespeare, dire, grandir	1 600
2	Collège Jean Lurçat	Sur les traces de Charlemagne et Beethoven	2 300
3	Collège Victor Hugo	Projet Eco-délégués	1 500
4	Collège Victor Hugo	Voyage solidaire et sportif	1 400
5	Collège Victor Hugo	Oasis créative	1 000
6	Collège Evariste Galois	Visite du mémorial de la Shoah	1 100
7	Collège Voltaire	Projet Fresque	700
8	Collège Chantereine	Action petit-déjeuner (toutes les classes)	1 900
9	Collège Chantereine	Course d'orientation	100
10	Collège Chantereine	Projet « Danse »	200

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-153

11	Collège Chantereine	Web Radio	400
12	Collège Chantereine	Conte-moi une histoire	200
13	Collège Chantereine	Accrobranche - Intégration 6°	500
14	Collège Chantereine	Séjour à Francfort	600
15	Collège A. France	Aménagement des espaces au sein du collège	800
16	Collège A. France	Bal des élèves de 3ème	300
17	Collège A. France	Création d'une mangathèque	400
18	Collège A. France	Cultures, identités et Europe	900
19	Collège A. France	Formation aux premiers secours	800
20	Collège A. France	Clean challenge	200
21	Collège A. France	Brevet d'initiation aéronautique	600
22	Lycée J.J Rousseau	Genève Internationale	3 800
23	Lycée J.J Rousseau	Le terroir de Sarcelles	1 100
24	Lycée Maryse Condé	« A voix haute » Concours d'éloquence	800
25	Lycée Maryse Condé	Sarcelles en tournée dans les rues de Naples	2 000
26	Lycée Maryse Condé	Mobilité Franco-Allemande	1 500
27	Lycée Maryse Condé	Mission Graffiti France Allemagne	600
		Total	27 300

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée au budget communal 2026.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation